



Juillet 2017

## BULLETIN MUNICIPAL N° 25

Dépôt et publication Mairie de St Thomé  
Siret n° 21070300500012 APE 751A  
Site Internet : [www.saint-thome.fr](http://www.saint-thome.fr)

### - ÉCOLE

Le Conseil d'École et la Municipalité se sont prononcés en faveur d'un retour à la semaine des 4 jours. Le Conseil Départemental de l'Éducation Nationale par arrêté n° 2017-9 du 7 juillet a donné un avis favorable à notre demande. A compter du lundi 4 septembre 2017, l'organisation de la semaine scolaire sera la suivante :

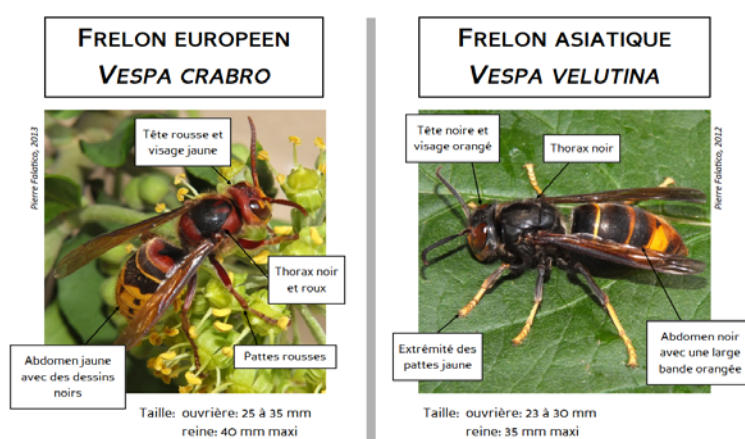
Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 9 h 00-12 h 00 et 13 h 30-16 h 30.

L'accueil périscolaire sera mis en place de 7 h 30 à 9 h 00 et de 16 h 30 à 18 h 00 au tarif inchangé de 0,50 € la demi-heure.

Les enfants sont scolarisables à partir de l'âge de 2 ans. Les inscriptions sont toujours possibles auprès du secrétariat de mairie jusqu'au jour de la rentrée.

Cantine scolaire : le coût du repas est inchangé (3,60 €). Les carnets de 10 tickets doivent être achetés par avance en mairie. **Pour la rentrée, la réservation des repas** de la semaine du 4 au 8 septembre doit être faite avant le 30 août par tout moyen à votre convenance.

### - LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE Comment le reconnaître ?



### **Le dispositif de surveillance régionale**

Un dispositif régional de surveillance et de lutte, assuré conjointement par l'Organisme à Vocation Sanitaire animal et végétal (FRGDS<sup>i</sup> et FREDON<sup>ii</sup>) a été mis en place et décliné au niveau départemental.

Aucun dispositif de piégeage sélectif et efficace n'ayant encore été mis au point, la lutte consiste principalement à repérer et détruire les nids. Elle contribue ainsi à maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable et à garantir la sécurité des populations. A ce titre, toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique sur une zone est invitée à en faire le signalement en utilisant les coordonnées ci-dessous :

GDSA 07 : 06 08 92 26 67 / [pascal.binon@orange.fr](mailto:pascal.binon@orange.fr)  
FREDON : 04 75 64 92 12 / [fdgdon07@yahoo.fr](mailto:fdgdon07@yahoo.fr)  
GDS 07 : 04 75 64 91 85 / [gds07@cmre.fr](mailto:gds07@cmre.fr)

### **- DECLARATION ANNUELLE DE RUCHES**

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue. Elle doit être réalisée **entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre**. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne est mise en place sur le site :

<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

### **- SÉCHERESSE : ARRÊTÉ PRÉFECTORAL MESURES DE RESTRICTIONS**

Le Préfet de l'Ardèche a décidé, par arrêté préfectoral n° 07-2017-07-17-001, de classer le bassin hydrographique de l'Ardèche au niveau « ALERTE » et d'y imposer les limitations des usages de l'eau suivantes :

- ✓ Arrosage des pelouses, espaces verts publics et privés, jardins d'agrément : interdit de 9 h à 20 h
- ✓ Lavage des voitures (hors stations et véhicules sanitaires, alimentaires ou techniques) : interdit
- ✓ Remplissage des piscines : interdit (sauf nouvellement construites et remplissage complémentaire autorisé de 20 h à 9 h)
- ✓ Lavage à l'eau des voiries : interdit
- ✓ Jardins potagers : ne pas arroser aux heures les plus chaudes de la journée.

### **- ARDÉCHOISE DES JEUNES DU 15 JUIN**

Même si la Presse n'a pas relayé comme elle aurait dû le faire l'investissement de notre commune à la réussite de cette importante manifestation, heureusement, les visiteurs et les participants nous ont fait part de leur ravissement devant tant d'imagination et d'originalité consacrées à la décoration et à la mise en valeur de notre village.

La Municipalité remercie très chaleureusement tous ceux qui ont participé au succès de cette belle journée.

### **- BIBLIOTHEQUE INTERCOMMUNALE**

Horaires d'été : Jusqu'au 4 septembre, la nouvelle bibliothèque, située à l'extrémité du bâtiment Mairie côté route de Valvignères, sera ouverte le mardi de 10 h à 12 h et le jeudi de 9 h à 12 h.

### **- VISITES DE L'ÉTÉ**

Organisées par l'Office de Tourisme Sud Ardèche Rhône et villages (tél : 04 75 49 10 46) :

Mercredi 26 juillet : Jeu de piste en famille, gratuit. Rendez Vous Place des Crottes à 15 h.

Mercredi 02 août : visite guidée gratuite « Découverte du patrimoine médiéval ».

Rendez Vous à 10 h 30 devant la mairie.

### **- ASSOCIATIONS**

**COMITE DES LOISIRS :**

FETE VOTIVE : Vendredi 11 août Paëlla et bal avec le groupe The Woobies Brothers

Samedi 12 août concours de pétanque en doublette, apéritif, bal avec DJ

### **- ÉTAT CIVIL**

Le 7 juillet, nous avons eu le plaisir de célébrer le mariage de Maria LE MOAL et de Gérald OUSTRIC à qui nous renouvelons nos vœux de bonheur.

### **- FERMETURE DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE**

Le secrétariat de mairie sera fermé du mardi 8 août au vendredi 25 août inclus. Une permanence sera assurée le lundi 21 août de 10 h à 12 h.

En cas d'urgence, contacter le Maire au 06 98 12 58 21 ou le 1<sup>er</sup> Adjoint au 06 62 59 80 45

Rappel de l'adresse Internet : [mairie@saint-thome.fr](mailto:mairie@saint-thome.fr)

La messagerie est régulièrement consultée.